

Cinq cardinaux rappellent leur ferme position doctrinale avant le Synode sur la famille

Publié le 18 septembre 2014
5 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

À l'approche du Synode des évêques sur la famille, la parution d'un ouvrage, où figurent plusieurs cardinaux en fonction dans la Curie réfutant la proposition à l'égard des divorcés remariés du théologien Walter Kasper, contrarie le pape François.

Avant même sa sortie officielle, « ce livre fait le buzz », selon l'expression d'un prélat au sein de la Curie romaine. Intitulé « **Demeurer dans la vérité du Christ** », l'ouvrage, qui en France paraît aux éditions Artège le 25 septembre prochain, rassemble des textes de grandes signatures de l'Église, en particulier celles de cinq cardinaux : **Walter Brandmüller**, président émérite du Comité pontifical pour les sciences historiques et très proche de Benoît XVI, **Raymond Burke** et , actuel préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique, **Carlo Caffarra**, archevêque de Bologne, qui fut proche de Jean-Paul II, **Velasio De Paolis**, président émérite de la Préfecture des affaires économiques du Saint-Siège, et - non des moindres - **Gerhard Ludwig Müller**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

« Erreurs d'interprétation sur la miséricorde »

Rassemblés par le père **Robert Dodaro**, président de l'Institut de patristique Augustinianum à Rome, les textes « entendent réfuter » la proposition formulée par le cardinal allemand, Walter Kasper, à l'ouverture du consistoire de février dernier en vue des deux Synodes à venir sur la famille, à propos de l'accès aux sacrements des divorcés civilement remariés. Comme le résumé l'éditeur français du livre, celui-ci s'attache « à montrer l'impossibilité de concilier » l'idée « d'une version catholique de quelques pratiques de l'Église orthodoxe pour certains divorcés remariés civilement (..) avec la doctrine catholique de l'indissolubilité du mariage ». Cette idée ne pourrait « que conduire à des erreurs d'interprétation sur la fidélité et la miséricorde. »

Le pape François, qui avait manifesté son attachement **au texte du cardinal Kasper** lors du consistoire, **serait irrité** par la publication de cet ouvrage collectif à quelques jours du Synode, selon une haute source proche du pape argentin. Il aurait demandé au cardinal Müller de ne pas participer à la promotion du livre, qui reprend aussi des textes de deux jésuites. Le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi a déjà exposé sa position à d'autres occasions.

Le cardinal Kasper, qui n'a pas encore reçu le nouveau livre, indique à La Croix s'être engagé auprès du pape à ne pas « se livrer à une dispute entre cardinaux ». À la fin du consistoire de février dernier, le pape François avait plaidé pour l'unité des cardinaux.

L'ouvrage, à paraître en plusieurs langues dans les jours à venir, s'ajoute à d'autres prises de position récemment affirmées sur le sujet épineux des divorcés remariés, **comme celle de l'évêque d'Anvers, Mgr Bonny**. Le Synode des évêques doit s'ouvrir à Rome le 5 octobre prochain pour deux semaines.

Sources : La Croix /Le point /chiesa.espresso.repubblica.it /FC

Notes de bas de page

1. Sandro Magister in chiesa.espresso.repubblica.it : « La prochaine victime serait en effet le cardinal américain Raymond Leo Burke, préfet du Tribunal suprême de la signature apostolique. Au lieu d'être promu - comme l'ont inventé certains internautes - au poste difficile mais prestigieux d'archevêque de Chicago, il serait réduit au titre pompeux - mais très modeste au point de vue ecclésiastique - de « cardinal patron » de l'Ordre Souverain et Militaire de Malte, succédant ainsi au titulaire actuel, Paolo Sardi, qui vient de fêter son 80 anniversaire. Si cela se confirmait, l'exil de Burke serait encore plus drastique que celui qui a été imposé au cardinal Piacenza. En effet ce dernier a certes été transféré de l'importante congrégation pour le clergé à la marginale pénitencerie apostolique, mais il reste tout de même à la tête d'un dicastère de la curie. Au contraire, dans le cas du changement de poste qui se préparerait, Burke serait complètement exclu de la curie et il occuperait une fonction purement honorifique, dépourvue de toute influence sur le gouvernement de l'Église universelle. »[↩]
2. New Catholic in le **FC** : « La démotion humiliante de Burke, comme Magister l'explique, c'est un PUISSANT symbole. »[↩]
3. Le Point du 17 septembre 2014 - « **Remariage des divorcés : la curie se mutine contre le pape François** : quatre-vingt-cinq cardinaux sur la centaine de prélats présents au consistoire durant lequel Mgr Kasper avait lancé le pavé dans la mare ont voté contre l'avis de l'ami du pape François. Et ils n'ont pas manqué de faire filtrer ce chiffre qui aurait dû rester secret. Cette manœuvre, digne de la basse cuisine politicienne, illustre le climat d'hostilité de la curie romaine envers le souverain pontife. Hostilité qu'en bon jésuite François affronte avec une totale indifférence. »[↩]